

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération B1 N°23-017
3-5 Autres acte de gestion du domaine public – Tarifs

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE,
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

Absent :

M. Raoul LIMA

Messieurs Didier DIROL et Francis RIALLAND sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

30/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

DATE D'AFFICHAGE :

30/03/2023

OBJET : TARIF STAND À L'OCCASION DE LA COUPE DE FRANCE DE VTT TRIAL ORGANISÉE DU 12 AU 14 MAI 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29, et les suivants

Considérant qu'il convient de fixer les modalités des participations financières pour la tenue des stands pendant le week-end de la coupe de France VVT, à savoir :

- Le vendredi 12 mai 2023 de 17 h à 21 h,
- Le samedi 13 mai de 8 h à 20 h,
- Le dimanche 14 mai de 8 h à 18 h.

Considérant que le tarif pour la mise en place d'un stand d'un emplacement de 10 m², avec ou sans l'aide du service technique pour le montage est fixé à 400 € pour les 3 jours,

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 5/04/2023 – Délibération B1 N°23-017
3-5 Autres acte de gestion du domaine public – Tarifs

Considérant que le prix du stand est fixé pour les 3 jours, il ne sera pas possible de prendre un stand à la demi-journée, journée. Par conséquent, aucun tarif journalier ne sera proposé. Au-delà, d'un stand supérieur à 10 m², le requérant devra s'acquitter du tarif pour un stand supplémentaire.

Considérant l'avis favorable de la Commission de la commission Éducation Jeunesse, Associations, Communication réunie le jeudi 23 mars,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, 1er Adjoint Maire délégué à l'Éducation Jeunesse, Associations et Communication,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le tarif lors de la coupe de VTT TRIAL, du 12 au 14 mai 2023, pour un stand d'environ de 10 m², sans panachage de jour d'un montant de 400 €
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Comptable public.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte *13/04/2023*
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le *13/04/2023*
Et publié/affiché le *12/04/2023*



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller Communautaire GPS&O

Didier DIROL
Secrétaire de séance

Francis RIALLAND
Secrétaire de séance

